

## Les infractions anti-LGBT+ enregistrées par les services de sécurité en très légère augmentation en 2025

En 2025, les infractions anti-LGBT+ enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales ont progressé de 2 % sur un an, après avoir augmenté en moyenne de 13 % par an sur la période 2016-2024. 64 % de ces 4 900 infractions sont des crimes ou des délits et sont en hausse de 4 % sur un an. Les contraventions représentent 36 % des infractions et sont en baisse de 3 % sur un an.

Le recours au dépôt de plainte reste toutefois extrêmement faible parmi les victimes d'actes anti-LGBT+ selon l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (environ 3 %). Toujours selon l'enquête VRS, 8 % de l'ensemble des victimes de violences physiques ou psychologiques à caractère discriminatoire citent l'orientation ou l'identité sexuelle comme motif supposé.

Les infractions se concentrent principalement dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants, en particulier à Paris. Les victimes de crimes ou délits anti-LGBT+ enregistrées sont majoritairement des hommes (plus de 70 %), souvent jeunes (48 % ont moins de 30 ans).

De même, les mis en cause sont majoritairement des hommes (83 %), jeunes (plus de la moitié a moins de 30 ans).

**E**n 2025, les services de police et de gendarmerie ont enregistré 4 900 infractions à caractère anti-LGBT+<sup>1</sup> sur l'ensemble du territoire français, dont 3 200 crimes<sup>2</sup> ou délits et 1 800 contraventions (*Figure 1*). Ce sont des infractions constatées à la suite d'un dépôt de plainte par les victimes, d'un signalement, d'un témoignage, d'un flagrant délit, d'une dénonciation, ou encore à l'initiative des services de sécurité eux-mêmes (*Encadré*). Le recours au dépôt de plainte reste toutefois très faible parmi les victimes d'actes anti-LGBT+ (violences physiques, harcèlement sexuel et moral, menaces et injures confondus) : en 2023, seules 3 % des victimes déclarent avoir porté plainte, selon l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) du SSMSI (4 % en 2022).

### Hausse très modérée des infractions anti-LGBT+ enregistrées en 2025

En 2025, les infractions à caractère anti-LGBT+ enregistrées continuent d'augmenter (+2 % en 2025) mais à un rythme de plus en plus modéré depuis la forte hausse enregistrée en 2023 (+13 %) [*Figure 1*]. Elles ont augmenté en moyenne de 13 % par an sur la période 2016-2024. Parmi ces infractions, les crimes ou délits anti-LGBT+ en représentent 64 % et augmentent de 4 % en 2025. Bien que cette hausse soit moins élevée que celles observées en 2023 (+14 %) et en 2024 (+6 %), elle s'inscrit dans une tendance à la hausse observée depuis 2016 avec une augmentation en moyenne par an de 13 %.

1. Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers, intersexes et autres personnes se reconnaissant dans d'autres orientations sexuelles ou identités de genre.

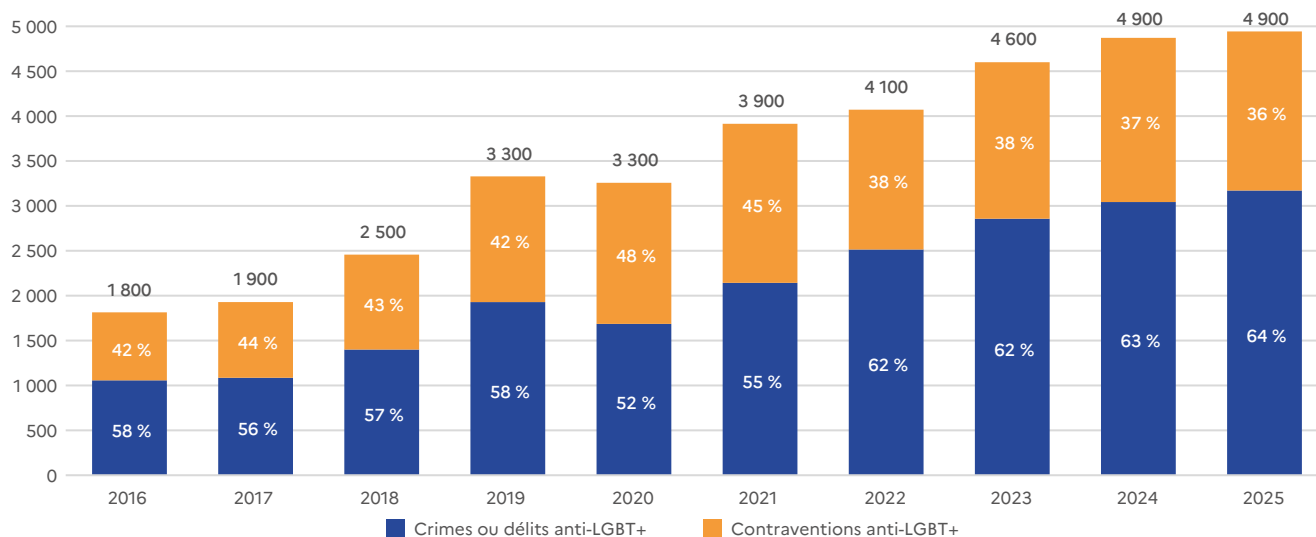
2. Arrondi à la centaine dans le texte. En fonction des arrondis, la somme des catégories peut être supérieure ou inférieure au total des infractions qui est lui-même arrondi.

À l'inverse, les contraventions pour des infractions anti-LGBT+ baissent modérément en 2025 (-3 %). Ce recul fait suite à la progression marquée de 2023 (+11 %), et plus limitée en 2024 (+4 %). Sur la période 2016-2025, les contraventions pour des actes anti-LGBT+ enregistrés augmentent en moyenne de 10 % par an. La part des contraventions pour des infractions anti-LGBT+ parmi l'ensemble des

infractions anti-LGBT+ évolue peu entre 2016 et 2019, avant d'atteindre un pic en 2020 (48 %), puis de diminuer de façon régulière pour s'établir à 36 % en 2025.

Ces évolutions du nombre d'infractions enregistrées par les services de sécurité doivent toujours être interprétées avec prudence. Elles ne traduisent pas nécessairement

**Figure 1 – Nombre d'infractions anti-LGBT+ enregistrées par les services de police et gendarmerie nationales entre 2016 et 2025**



**Note :** Le nombre d'infractions a été arrondi à la centaine. En fonction des arrondis, la somme des sous-catégories peut donner un résultat légèrement inférieur ou supérieur au total lui-même arrondi.

**Lecture :** En 2025, 4 900 infractions anti-LGBT+ ont été enregistrées par la police et la gendarmerie nationales, dont 64 % de crimes et délits et 36 % de contraventions.

**Champ :** France.

**Sources :** SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie de 2016 à 2025 (données provisoires 2025, extractions janvier 2026).

## Encadré – Sources et méthodes

### 1. Sources

Le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) constitue des bases statistiques annuelles relatives aux infractions enregistrées, aux victimes associées et aux mis en cause, à partir des procédures enregistrées ou élucidées par les services de police et de gendarmerie nationales, détaillées depuis 2016 seulement (Salembier, 2024). À ce stade, les bases statistiques des victimes enregistrées et des mis en cause pour des infractions élucidées ne concernent que les crimes et délits commis en France, enregistrés au cours de l'année ; les informations relatives aux victimes et mis en cause de contraventions ne sont disponibles que sur le périmètre restreint de la police nationale, ces données n'étant pas centralisées à ce stade côté gendarmerie nationale. Les victimes comme les mis en cause sont comptés autant de fois que d'infractions différentes les concernant, qu'il s'agisse de l'infraction principale ou secondaire. De façon générale, le choix du mode de comptabilisation (ensemble des infractions contre infraction principale) a un impact limité sur le suivi des victimes mais plus important sur celui des mis en cause (SSMSI, 2025).

### 2. Champ des infractions anti-LGBT+ dans les données sur la délinquance enregistrée

Les crimes ou délits commis en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre (anti-LGBT+), réelle ou supposée sont repérés dans les procédures de deux façons :

- soit par la qualification pénale de l'atteinte qui mentionne explicitement la circonstance aggravante de commission en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime ;
- soit par l'intermédiaire de variables supplémentaires décrivant le

mobile de l'auteur, tel qu'il a été enregistré lors de la plainte : par exemple « homophobie » ou « orientation sexuelle ».

Les contraventions anti-LGBT+ sont repérées uniquement avec la qualification pénale.

### 3. L'enquête de victimation du SSMSI : Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS)

L'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), dont la première édition a été conduite par le SSMSI en 2022, poursuit les mêmes objectifs que l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) réalisée pour la dernière fois en 2021, à savoir connaître les faits de délinquance dont les individus ont pu être victimes, qu'ils aient, ou pas, donné lieu à une déclaration dans les services de police ou de gendarmerie nationales. Elle permet également de recueillir, auprès de l'ensemble de la population (victimes et non victimes), leur opinion concernant leur cadre de vie et la sécurité, à analyser le sentiment d'insécurité ainsi que le niveau de satisfaction envers l'action de la justice et des forces de sécurité.

L'enquête VRS recense pour tous les enquêtés un certain nombre d'atteintes aux personnes dont des actes de violences, physiques ou sexuelles, de menaces, d'injures, de harcèlement moral, d'atteintes à la vie privée et de discrimination subis en raison de différents motifs discriminatoires. Les informations sur l'orientation sexuelle sont aussi connues dans le cadre de cette enquête permettant ainsi d'identifier les individus se déclarant comme hétérosexuels, homosexuels, bisexuels ou d'une autre orientation sexuelle. Par ailleurs, l'enquête permet également d'identifier les raisons supposées des actes subis, dont des facteurs comme l'orientation ou l'identité sexuelle supposée.

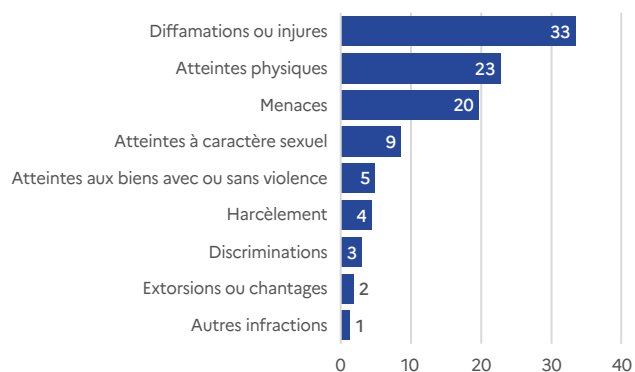
une hausse ou une baisse réelle de la délinquance, mais peuvent également refléter d'autres facteurs : la propension des victimes à porter plainte (en fonction de la nature de l'infraction), le contexte dans lequel les actes ont été commis, l'évolution des comportements sociaux, les conditions d'accueil des victimes dans les commissariats et les gendarmeries, ainsi que les dispositifs de protection ou de sanction mis en place.

### Majoritairement des injures, diffamations et menaces mais également des violences physiques non sexuelles

En 2025, les diffamations ou les injures représentent 33 % des crimes ou délits à caractère anti-LGBT+ (Figure 2). Depuis 2016, ce type d'infractions a connu une augmentation annuelle moyenne de 13 %. Les menaces et atteintes physiques constituent chacune environ 20 % des crimes ou délits anti-LGBT+, tandis que les atteintes sexuelles et les atteintes aux biens en représentent respectivement 9 % et 5 %. Le reste se répartit entre le harcèlement (4 %), les actes de discrimination (3 %) et les faits d'extorsion ou chantage (2 %).

En 2025, les injures ou diffamations constituent la majorité des contraventions enregistrées par la police et la gendarmerie nationales (93 % du total), avec plus de 1 600 contraventions recensées (voir données complémentaires), soit un chiffre stable par rapport à l'année précédente.

**Figure 2 – Répartition des crimes ou délits anti-LGBT+ enregistrés par les services de police et gendarmerie nationales en 2025 (en %)**



**Lecture :** En 2025, les diffamations ou injures représentent 33 % des crimes ou délits anti-LGBT+ enregistrés.

**Champ :** France, crimes et délits anti-LGBT+.

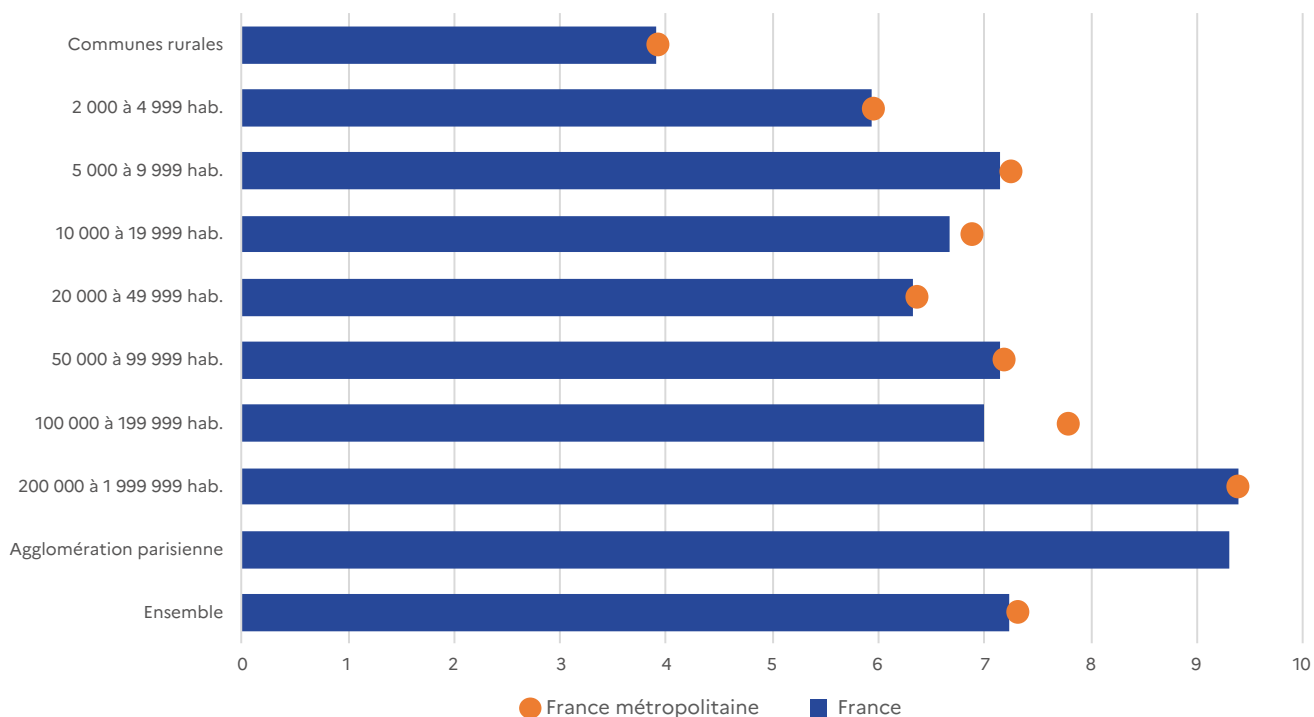
**Source :** SSMSI, base statistique des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie en 2025 (données provisoires 2025, extractions janvier 2026).

Depuis 2016, ce type d'infraction a fortement progressé, avec une hausse moyenne annuelle de 10 %.

### Une forte concentration des infractions anti-LGBT+ dans les très grandes agglomérations

En 2025, 7 infractions pour 100 000 habitants ont été enregistrées par les services de sécurité sur l'ensemble du territoire français (Figure 3). L'agglomération parisienne et

**Figure 3 – Nombre d'infractions anti-LGBT+ enregistrées par les services de police et gendarmerie en 2025 pour 100 000 habitants, par taille d'unité urbaine**



**Lecture :** En 2025, on comptabilise 7 infractions anti-LGBT+ enregistrées pour des unités urbaines de 5 000 à 9 999 habitants.

**Champ :** France.

**Sources :** SSMSI, base statistique des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie en 2025 (données provisoires 2025, extractions janvier 2026) ; Insee, recensement de la population 2023 (2017 pour Mayotte).

les autres unités urbaines de plus de 200 000 habitants concentrent 54 % des infractions anti-LGBT+, pour 43 % de la population française ; soit 9 infractions anti-LGBT+ pour 100 000 habitants. Ce taux est largement plus élevé que celui observé dans les communes rurales, qui s'établit à 4 pour 100 000 habitants. Dans les autres types d'unités urbaines, les taux oscillent entre 6 et 7 infractions pour 100 000 habitants. L'analyse territoriale des crimes ou délits anti-LGBT+ doit être abordée avec précaution, dans la mesure où elle peut traduire des différences de recours au dépôt de plainte selon le type d'unité urbaine.

Près de 40 départements affichent, en 2025, un taux d'infractions anti-LGBT+ supérieur à la moyenne nationale (7 pour 100 000 habitants) [voir données complémentaires]. Paris se distingue avec 460 infractions enregistrées, soit un taux de 22 pour 100 000 habitants. Ce niveau élevé doit toutefois être interprété avec prudence : les infractions enregistrées dans la capitale concernent non seulement les résidents, mais aussi une population de passage importante (flux touristiques, déplacements domicile-travail), ce qui limite la comparabilité avec les autres départements<sup>3</sup>. À une échelle plus large, le taux observé en Île-de-France s'établit à 9 pour 100 000 habitants, proche de celui des Hauts-de-France.

Certains départements présentent des niveaux particulièrement élevés, comme la Haute-Garonne (45 pour 100 000 habitants) et le Haut-Rhin (26 pour 100 000 habitants). Toutefois, leur situation diffère. En Haute-Garonne, ces niveaux élevés s'inscrivent dans une tendance durable à la hausse observée depuis plusieurs années, malgré un recul en 2025 après un pic en 2024. À l'inverse, dans le Haut-Rhin, la hausse observée en 2025 apparaît plus ponctuelle, les niveaux enregistrés les années précédentes étant globalement plus modérés.

Par ailleurs, les départements du Tarn-et-Garonne, de Mayotte et de Haute-Corse enregistrent les taux les plus bas (moins de 2 infractions pour 100 000 habitants). Les départements ou régions d'outre-mer (DROM) recensent également des taux inférieurs à la moyenne nationale : 5,5 infractions anti-LGBT+ pour 100 000 habitants.

### 5 % des communes concernées par des infractions anti-LGBT+ enregistrées

En 2025, 1 890 communes, sur près de 34 875 en France au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (Duval, 2026), soit 5 %, ont connu sur leur territoire au moins une infraction anti-LGBT+ enregistrée par les services de sécurité. Ces communes regroupent 48 % de la population. Toutefois, le niveau de ces infractions varie fortement d'une commune à l'autre. Plus de 1 700 communes ont enregistré moins de cinq infractions au cours de l'année, avec la majorité d'entre elles (près de 1 200) n'ayant recensé qu'une seule infraction.

Sur la période allant de 2016 à 2025, pour plus de précisions, près de 30 communes ont enregistré en moyenne 10 infractions par an ou plus (voir données complémentaires). Parmi elles, les dix recensant le plus d'infractions anti-LGBT+, sont dans l'ordre : Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Strasbourg, Lille, Bordeaux, Nice, Nantes et Montpellier. Dans ces grandes villes, entre 30 et 380 infractions sont comptabilisées chaque année en moyenne.

Afin de mieux lutter contre les LGBTphobies, le ministère de l'Intérieur a décliné ses orientations de manière renforcée dans les 30 plus grandes agglomérations françaises qui coïncident avec celles mentionnées ci-dessus. Ces nouvelles directives consistent à favoriser les formations des agents aux discriminations LGBT+, mais aussi l'accompagnement des victimes, notamment dans la meilleure prise en compte de la qualification juridique des actes subis (circulaire du 16 mai 2023, MIOM).

Ces analyses territoriales doivent également être interprétées avec prudence. Les plus grandes villes de France pourraient être aussi celles où les victimes ont une plus forte propension à porter plainte, notamment en raison de dispositifs d'accueil des victimes plus développés (cf. supra).

### 30 % des crimes ou délits anti-LGBT+ sont commis dans l'espace public

Les crimes ou délits anti-LGBT+ enregistrés se produisent principalement dans l'espace public (30 %) [rues et voies publiques] ou en milieu résidentiel (20 %). Parmi les autres lieux recensés par les services de sécurité intérieure, 6 % de ces infractions ont lieu dans le milieu scolaire.

Le SSMSI a mis en place depuis 2024 un dispositif d'identification des infractions liées au numérique (Gallos, 2024). Il en ressort que 15 % des infractions anti-LGBT+ impliquent le recours au numérique, une tendance déjà soulignée dans différents rapports (Bolter, 2023 ; Bolter et Quinqueton, 2023). Cette part est en hausse par rapport à l'année précédente (9 % en 2024) et de 13 % en moyenne tous les ans depuis 2016. Parmi ces infractions, 91 % sont des atteintes aux personnes – principalement du harcèlement en ligne –, 5 % sont des atteintes aux biens et 3 % relèvent du trouble à l'ordre public. La plupart de ces faits ont été commis sur les réseaux sociaux ou ils y ont démarré. Ces crimes ou délits vont de l'injure en ligne au chantage avec images intimes compromettantes (« revenge porn ») jusqu'à des actes aussi graves que la séquestration ou les menaces de mort.

### Les jeunes hommes, principales victimes des crimes ou délits anti-LGBT+

En 2025, 3 300 victimes de crimes ou délits anti-LGBT+ ont été recensées par la police et la gendarmerie nationales (Figure 4).

3. Des travaux d'estimation de la population présente sur un territoire pendant une période donnée sont lancés par l'Insee et le SSMSI y contribue.

**Figure 4 – Nombre de victimes d’infractions anti-LGBT+ enregistrées par les services de sécurité en 2025**

	2025	2024	2023	Évolution 2025/2024	Évolution 2024/2023	Évolution moyenne 2025-2016
Crimes ou délits anti-LGBT+	3 300	3 200	2 900	3 %	11 %	+13 %
Contraventions anti-LGBT+ (périmètre de la police nationale)	939	1 000	1 100	-9 %	-3 %	+12,5 %
Contraventions anti-LGBT+ (périmètre de la gendarmerie nationale)	nd	nd	nd	nd	nd	nd

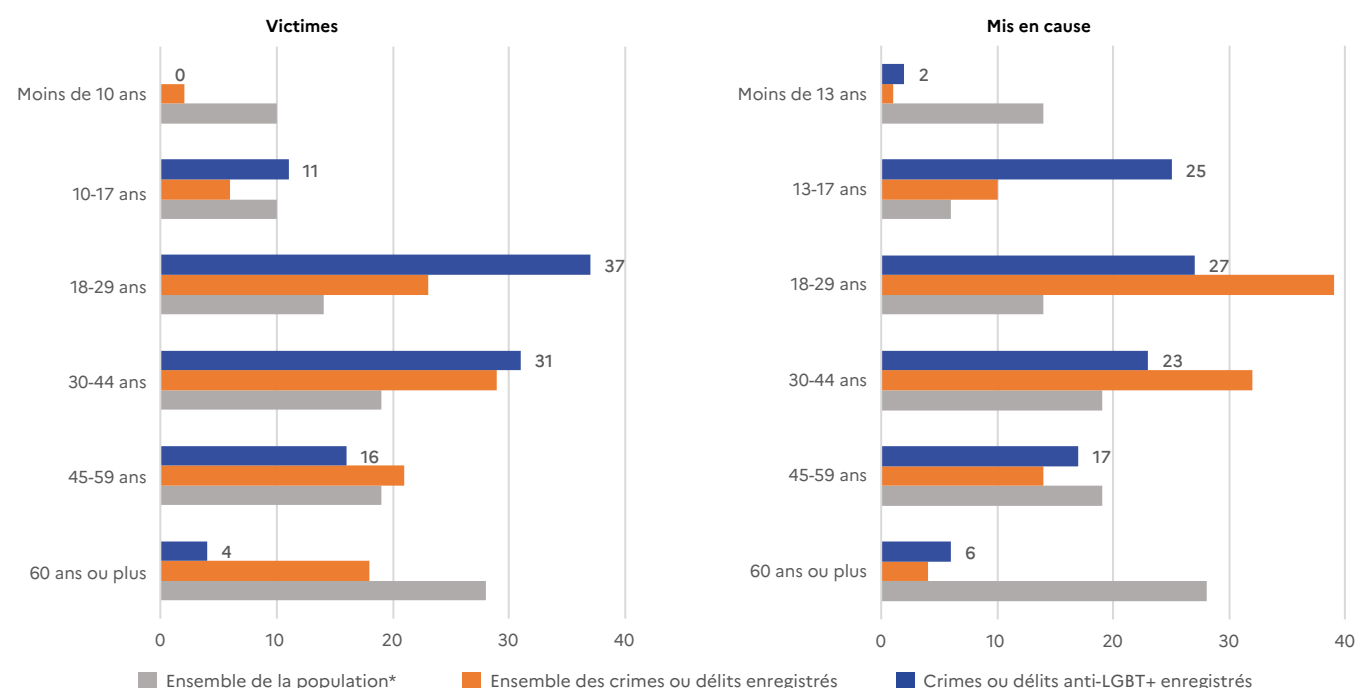
**Note :** Le nombre d’infractions a été arrondi à la centaine ; nd : Les informations sur les caractéristiques des victimes (comme celles des mis en cause) ne sont pas centralisées pour les contraventions sur le périmètre de la gendarmerie nationale.

**Lecture :** Entre 2024 et 2025, les victimes de crimes ou délits anti-LGBT+ enregistrés ont augmenté de 3 %. 3 300 personnes sont victimes de crimes ou délits anti-LGBT+ en 2025.

**Champ :** France.

**Source :** SSMSI, bases statistiques des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2025 (données provisoires 2025, extractions janvier 2026).

**Figure 5 – Répartition des victimes et mis en cause de crimes ou délits anti-LGBT+ enregistrés en 2025 par classe d’âge (en %)**



**Lecture :** En 2025, 31 % des victimes de crimes ou délits anti-LGBT+ enregistrés ont entre 30 et 44 ans. 23 % des mis en cause pour ces mêmes infractions relèvent de la même tranche d’âge.

**Champ :** France, personnes physiques victimes et mises en cause pour crimes ou délits.

**Sources :** SSMSI, bases statistiques des victimes et des mis en cause de crimes ou délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2025 (données provisoires 2025, extractions janvier 2026) ; Insee, estimations de la population 2025.

71 % des victimes enregistrées de crimes ou délits à caractère anti-LGBT+ sont des hommes (*voir données complémentaires*), une part stable depuis 2016. De plus, 48 % des victimes de crimes ou délits anti-LGBT+ enregistrés ont moins de 30 ans, alors que cette tranche d’âge ne représente que 35 % de la population nationale et 31 % des victimes de crimes ou délits toutes catégories confondues (*Figure 5*). Parmi les plus jeunes, en 2025, près de 400 victimes de 10 à 17 ans ont été enregistrées, soit 11 % des victimes, une proportion stable par rapport à 2024. Les victimes âgées de moins de 15 ans représentent 4 % de l’ensemble des victimes de crimes ou délits anti-LGBT+. Toutes les tranches d’âges restent néanmoins concernées par les

infractions à caractère anti-LGBT+ enregistrées : 31 % ont entre 30 et 44 ans et 20 % ont 45 ans ou plus.

4 % de ces victimes de crimes et délits anti-LGBT+ enregistrés le sont dans un contexte intrafamilial. Les trois quarts (76 %) sont victimes de membres de la famille, hors conjoint ou ex-conjoint. Pour les atteintes dans le couple, il s’agit essentiellement d’insultes à caractère discriminatoire type injures homophobes.

Près de 90 % des victimes de crimes ou délits anti-LGBT+ sont de nationalité française soit un niveau équivalent à leur part dans la population en France (91 %).

## Une forte proportion d'hommes parmi les mis en cause pour des violences physiques non sexuelles

En 2025, 1 800 personnes ont été mises en cause pour des crimes ou délits anti-LGBT+. En 2025, les auteurs présumés de crimes ou délits anti-LGBT+ se répartissent sur l'ensemble des classes d'âge, avec une concentration plus marquée chez les jeunes adultes. Les 18-29 ans représentent la part la plus importante (27 %), suivis des 13-17 ans (25 %) et des 30-44 ans (23 %).

Les 13-17 ans sont toutefois particulièrement surreprésentés : ils représentent 25 % des mis en cause, contre 10 % pour l'ensemble des crimes et délits et 6 % de la population nationale.

Les mis en cause pour crimes ou délits anti-LGBT+ sont majoritairement des hommes (83 %), principalement pour des faits d'atteintes physiques non sexuelles (32 % des hommes mis en cause) et de diffamations ou d'injures (30 % des hommes mis en cause). La part d'auteurs hommes mis en cause pour des violences physiques est en hausse par rapport à l'année dernière (+4 %). Les femmes sont principalement mises en cause pour des faits de diffamation ou d'injures (39 % des femmes mises en cause). Elles le sont ensuite pour des atteintes physiques non sexuelles (21 %) et des menaces (17 %).

83 % des mis en cause pour crimes ou délits anti-LGBT+ sont de nationalité française en 2025.

## Sur le périmètre restreint de la police nationale, les mis en cause pour des contraventions anti-LGBT+ présentent un profil plus âgé que ceux pour des crimes ou délits

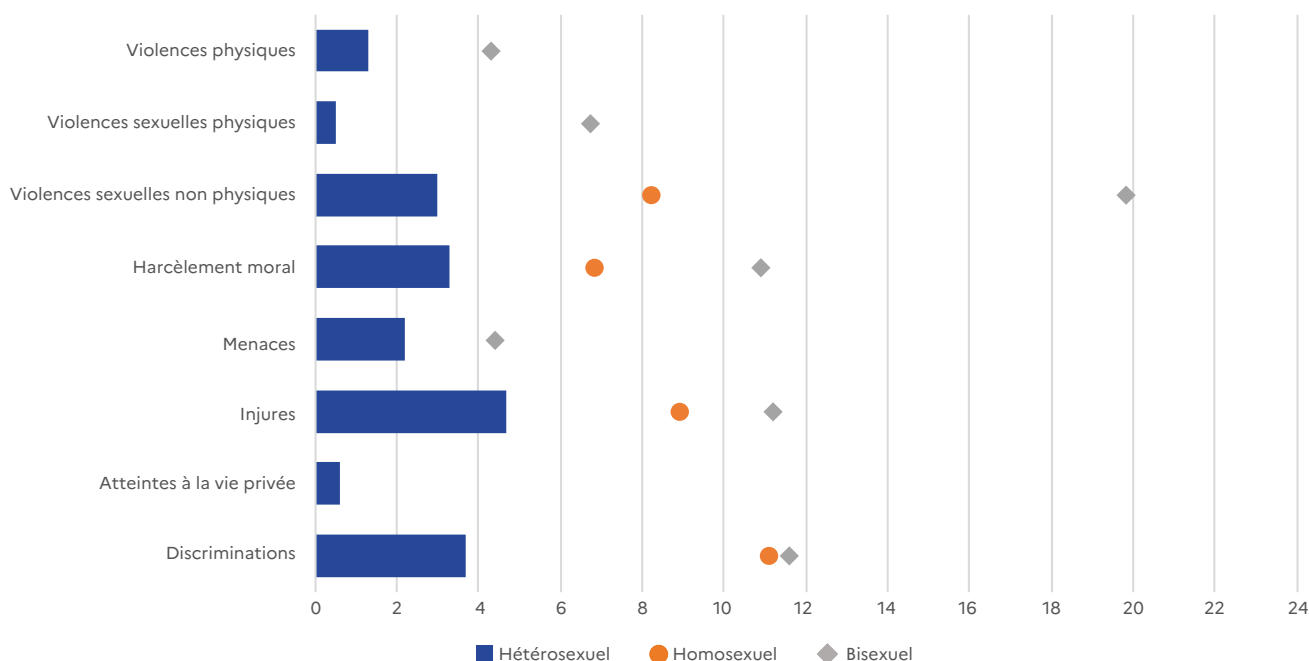
Sur le périmètre de la police nationale, le profil des victimes de contraventions anti-LGBT+ est assez proche de celui des victimes de crimes ou délits enregistrés. En 2025, les victimes sont majoritairement des hommes (80 %), dont plus de la moitié ont plus de 30 ans (55 %) [voir données complémentaires].

Sur ce même périmètre, près de 70 % des mis en cause sanctionnés par des contraventions sont des hommes. Ces mis en cause sont cependant plus âgés que ceux mis en cause pour des crimes ou délits : les deux tiers ont plus de 30 ans.

## Au-delà des infractions anti-LGBT+ enregistrées par la police et la gendarmerie, les minorités sexuelles sont plus souvent victimes d'atteintes à la personne

L'enquête VRS permet d'aborder les atteintes selon deux angles complémentaires. Elle met d'abord en évidence une prévalence globale plus élevée des atteintes aux personnes parmi les personnes LGBT+, qui déclarent jusqu'à 13 fois plus souvent avoir été victimes que les personnes hétérosexuelles (Figure 6). Elle permet ensuite d'analyser des atteintes spécifiques,

**Figure 6 – Proportion de victimes d'atteintes physiques selon l'orientation sexuelle déclarée et le type de violence en 2023**



**Note :** Les différences présentées dans ce graphique selon l'orientation sexuelle sont significatives au regard d'autres caractéristiques des victimes comme le sexe, l'âge, la taille de l'unité urbaine, etc. (soit toutes choses égales par ailleurs). Lorsque ce n'est pas le cas, le point n'est pas visualisé.

**Lecture :** En 2023, 9 % des personnes homosexuelles déclarent avoir été victimes d'injures, soit près du double des hétérosexuelles. Cette différence entre les personnes homosexuelles et hétérosexuelles est vérifiée y compris en tenant compte d'autres caractéristiques des victimes.

**Champ :** Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

**Source :** SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2024 (questionnaire socle) ; traitement SSMSI.

notamment discriminatoires : en 2023, 20 % des personnes bisexuelles et 8 % des personnes homosexuelles déclarent avoir subi des violences sexuelles non physiques (contre 3 % des hétérosexuels), tandis que 9 % à 11 % déclarent des injures et 11 % à 12 % des discriminations. 8 % de l'ensemble des victimes de violences physiques ou psychologiques à caractère discriminatoire

citent l'orientation ou l'identité sexuelle comme motif supposé.

Toujours selon l'enquête VRS, environ 275 000 personnes déclarent avoir subi une atteinte à caractère anti-LGBT+ en 2023, soit 0,5 % de la population. Ces résultats sont globalement stables par rapport à ceux observés en 2022. ■

## Pour en savoir plus

- **Bernardi V., Carrasco V., Zilloniz S.**, « *Discriminations et violences à caractère discriminatoire* », in *France, portrait social*, coll. *Insee Références*, novembre 2024.
- **Bolter F.**, « *Crimes de haine et autres incidents motivés par la haine en raison de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou des caractéristiques sexuelles en France* », *Rapport national pour le Conseil de l'Europe*, janvier 2023.
- **Bolter F., Quinqueton D.**, « *La haine anti-LGBT+ en France. Instantanés issus de l'application FLAG ! en 2022* », *Étude*, Fondation Jean Jaurès éditions, mai 2024.
- **Duval M.**, « *Géographie de la délinquance à l'échelle communale en 2025* », *Interstats Info Rapide n° 62*, mars 2026.
- **Gallos Z.**, « *Les infractions liées au numérique enregistrées par la police et la gendarmerie de 2016 à 2023 : Panorama d'une criminalité hétérogène* », *Interstats Analyse n° 67*, avril 2024.
- **Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer**, Circulaire relative aux orientations dans la lutte contre les LGBTphobies, 16 mai 2023.
- **Salembier L.**, « *Les bases statistiques du SSMSI sur la délinquance enregistrée* », *Interstats Méthode n° 26*, mai 2024.
- **SSMSI**, « *Insécurité et délinquance en 2025 : une première photographie* », *Interstats Références*, janvier 2026.
- **SSMSI**, « *Vécu et ressenti en matière de sécurité 2023, victimation – délinquance et sentiment d'insécurité* » Rapport d'enquête édition 2024, octobre 2025.
- **Tir D.**, « *Légère progression des infractions anti-LGBT+ enregistrées par les services de sécurité* », *Interstats Info Rapide n° 53*, mai 2025.



Les données des tableaux, cartes et graphiques associés à cette étude, ainsi que des données complémentaires sont disponibles sur Interstats, le site internet du SSMSI : [www.interieur.gouv.fr/interstats](http://www.interieur.gouv.fr/interstats)

**SSMSI**  
Statistique publique  
de la sécurité intérieure

SSMSI : 40, avenue des Terroirs-de-France 75012 Paris

Directrice de la publication : Christine Gonzalez-Demichel

Rédacteur en chef : Tiaray Razafindranovona

Auteure : Dounia Tir

Conception graphique et mise en page : Sumotori

ISSN 2495-5051

Visitez notre site internet

[www.interieur.gouv.fr/Interstats](http://www.interieur.gouv.fr/Interstats)

Suivez-nous



Contact presse

[ssmsi-communication@interieur.gouv.fr](mailto:ssmsi-communication@interieur.gouv.fr)